

### Questions liturgiques.

I. Les anciennes formules d'absolution générale et d'indulgence plénière *in articulo mortis*, dont on se servait autrefois dans certaines confréries, v. g. celles du Rosaire, etc., peuvent-elles encore être employées ?

Rép. Léon XIII a abrogé toutes ces formules, ne conservant que celle de Benoît XIV, dans laquelle le rom du saint fondateur peut être ajouté au *Confiteor*, là où existait autrefois ce privilège.

II. Un décret récent vient d'ordonner la suppression de la mémoire de la Croix dans l'office votif de la Passion au Temps pascal ;

En voici le texte, qui a été publié par la Nouvelle Revue Théologique, 1887, p. 568 :

Commemoratio de Cruce, quæ dicitur tempore paschali loco suffragiorum de sanctis, potestne recitari quando fit officium votivum de Passione ?

Resp. negative. (S. R. C., 29 Aprilis 1887, ad 3um.)

III. Dans le même rescrit, il est déclaré que l'office votif de la Passion ne peut se réciter le vendredi après l'octave de l'Ascension.

An feriâ 6 post octavam Ascensionis, in quâ fit officium novem lectionum uti infra octavam Ascensionis, quæ tamen feria est libera, fieri possit officium votivum Passionis ?

Resp. negative. (Ibid., ad 1um.)

Ces questions avaient été proposées par un évêque de la République de Vénézuëla. (Communiqué de l'Archevêché.)

### CHRONIQUE DIOCESAINE.

Ordination à l'église métropolitaine par Mgr l'archevêque de Montréal, en date du 19 février.

*Sous-diaconat.*—MM. A. de L. Laporte, J.-A. Roy, Montréal.

*Diaconat.*—MM. A. Péladeau, Montréal, P. Fichet, C. S. C.

Mgr Soulé, ancien évêque de la Réunion, actuellement Primicier de l'insigne chapitre national de Saint-Denis, est arrivé mardi dernier, à Montréal.

Sa Grandeur prêchera sa première conférence de Carême demain dimanche à la grand'messe.

Mgr Soulé dut se démettre du siège épiscopal de la Réunion en 1881 ; sa santé étant profondément altérée par suite d'un travail excessif et du climat de cette colonie.

Il rentra en France, et, dès sa rentrée, il fut nommé chanoine-évêque de l'insigne chapitre national de Saint-Denis. À la mort